

## Groupe d'échanges Développement économique et politique de la ville

Vendredi 9 novembre 2018  
9h30 à 12h30 – Montpellier (locaux de l'IRTS)

---

### Les modalités de pilotage et d'organisation du volet développement économique du contrat de ville

*Avec les exemples de :*

**Rennes Métropole – Intervention de Marie Cotard, Chargée de mission développement économique dans les quartiers prioritaires** - Service Stratégie, Veille et Marketing Territorial  
- Direction de l'économie, l'emploi et l'innovation

**Limoux / Communauté de communes du Limouxin – Intervention de Michel Péguin, chargé de mission politique de la ville**

1

---

#### Introduction

*Certaines collectivités ont choisi de créer un nouveau métier : chargé de mission développement économique dans les quartiers de la politique de la ville (Rennes Métropole, Montpellier Métropole, Toulouse Métropole). D'autres collectivités, plus petites, ont privilégié la transversalité entre plusieurs services pour le pilotage du pilier développement économique du contrat de ville, ou se sont efforcées de bâtir un partenariat solide à partir des forces vives existantes (Limoux) pour piloter et coordonner la démarche.*

*Quelles organisations et quelles méthodes expérimentées ? Quels écueils éviter ? Quelles recommandations ? Au travers de la présentation de deux expériences, l'objectif de cette rencontre est d'identifier les bonnes pratiques qui peuvent bénéficier à des territoires de tailles différentes.*



## Rennes Métropole

### Intervention de Marie Cotard, chargée de mission développement économique et emploi dans les quartiers prioritaires de Rennes

#### Le choix de Rennes Métropole de créer un poste de chargée de mission développement économique et emploi dans les quartiers prioritaires de Rennes

La création du poste de chargée de mission développement économique et emploi dans les quartiers politiques de la ville, domaine jusque-là peu investi dans le contrat de ville, **a été entériné dans le protocole de préfiguration NPNRU** signé le 20 avril 2015 entre Rennes Métropole, la Ville de Rennes, Archipel Habitat, l'Etat, l'ANRU et la Caisse des Dépôts.

*Ce poste est financé à 50% par la CDC jusqu'en 2020 dans le cadre d'une expérimentation, avec le rattachement d'emblée à la direction de l'économie (on est bien sur le champ du développement économique et non sur celui de l'insertion).*

#### Un poste pour promouvoir la transversalité interne et au service de la stratégie territoriale:

#### Rennes Métropole est atypique dans l'organisation même des services :

Le Pôle Solidarité héberge les équipes en charge du NPNRU et les équipes en charge du contrat de ville, contrairement à l'habitude fréquente de rattacher la rénovation urbaine au Pôle Aménagement. La proximité physique des locaux favorise les échanges transversaux.

#### Le profil de poste de la chargée de mission développement économique : à l'interface avec l'aménagement du territoire

Marie Cotard a un double profil : formation en aménagement du territoire et expérience au sein d'un bureau-conseil en développement économique. L'objectif est ici de **créer une relation entre l'économie et l'aménagement, à l'échelle des territoires.**

#### Le service de rattachement de la chargée de mission au cœur des enjeux stratégiques et de marketing territorial :

La chargée de mission est dans le service Stratégie, Veille, Marketing qui **pilote le schéma directeur d'implantation des activités sur les quartiers prioritaires visant la création d'un parcours résidentiel des entreprises** : offre publique d'amorçage du parcours (CAQ, pépinière) ; facilitation de l'investissement privé. Le **marketing territorial** est aussi travaillé dans ce cadre.

#### Contexte DU NPNRU à Rennes :

- 5 quartiers politiques de la ville sur le territoire de la commune de Rennes
- 3 quartiers concernés par le NPNRU (2 au titre des projets d'intérêt national (Maurepas et le Blosne), et 1 au titre des projets d'intérêt régional (Villejean))

L'ambition du projet élaboré dans le cadre du NPNRU est de **renforcer l'attractivité des quartiers**, perçue comme trop monofonctionnelle par :

- la qualité du cadre de vie
- une politique de peuplement adaptée
- le développement économique et l'emploi.

**La Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rennes a été signée en décembre 2017. C'est la première à avoir été signée en France.**

#### Gouvernance et coordination interne à Rennes

En termes organisationnels, [les services de la Ville et de l'EPCI](#) sont mutualisés, avec un même DGS, un même directeur de Cabinet, des directions de services mutualisées pour 4 Pôles croisant les compétences Ville et EPCI: Pôle Ressources, Pôle Solidarité-Citoyenneté- Culture, Pôle Stratégie-Développement-Aménagement, Pôle Ingénierie et Services Urbains.

Le contrat de ville et le projet de renouvellement urbain sont pilotés par la maire de Rennes. Le développement économique relève quant à lui de la compétence de l'EPCI.

⇒ **Et en Occitanie ?** : A Rennes (ainsi qu'à Toulouse), un tel poste a été créé dans le cadre du NPNRU, à la différence de Montpellier où la mission est issue de la réflexion du contrat de ville, et où le poste est financé par la DDCS sur des crédits du BOP 147 (mais rattaché, comme à Rennes, au service développement économique). A Carcassonne aussi, un poste approchant a été créé dans le cadre du pilier développement économique du contrat de ville, mais rattaché au service politique de la ville.

## Les différentes instances au service de la transversalité

<b>Pôle Stratégie-Développement-Aménagement</b> <b>Développement économique et emploi</b>	<b>Pôle Solidarité-Citoyenneté-Culture</b>	
	<b>Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)</b>	<b>Contrat de Ville</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission élargie "Développement économique et rayonnement métropolitain"</li> <li>• Commission restreinte "Développement économique et rayonnement métropolitain"</li> <li>• Comité de suivi Plan Emploi Quartiers</li> <li>• <b>Groupe de Travail "Développement économique et emploi dans les QPV"</b></li> <li>• Groupes Solidarité Emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de Pilotage</li> <li>• Comité Technique</li> <li>• Équipe Projet sur Le Blosne</li> <li>• Équipe Projet sur Maurepas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de Pilotage</li> <li>• Comité opérationnel</li> <li>• Équipe Projet</li> <li>• Réunions sur le Pilier Développement économique et emploi</li> </ul>

**La commission élargie et la commission restreinte "Développement économique et rayonnement métropolitain"** concernent l'ensemble de la métropole : c'est en quelque sorte la commission de la politique développement économique de droit commun de la métropole. Cette commission élargie se décline en réunions de commission restreinte.

Quand des sujets relatifs au développement économique dans les quartiers politique de la ville sont à l'ordre du jour de ces commissions "développement économique et rayonnement métropolitain", des **commissions conjointes avec la cohésion sociale** (Pôle Solidarité) sont organisées pour que les élus concernés soient présents et qu'ils puissent échanger sur les sujets.

### **Comité de suivi Plan Emploi Quartiers**

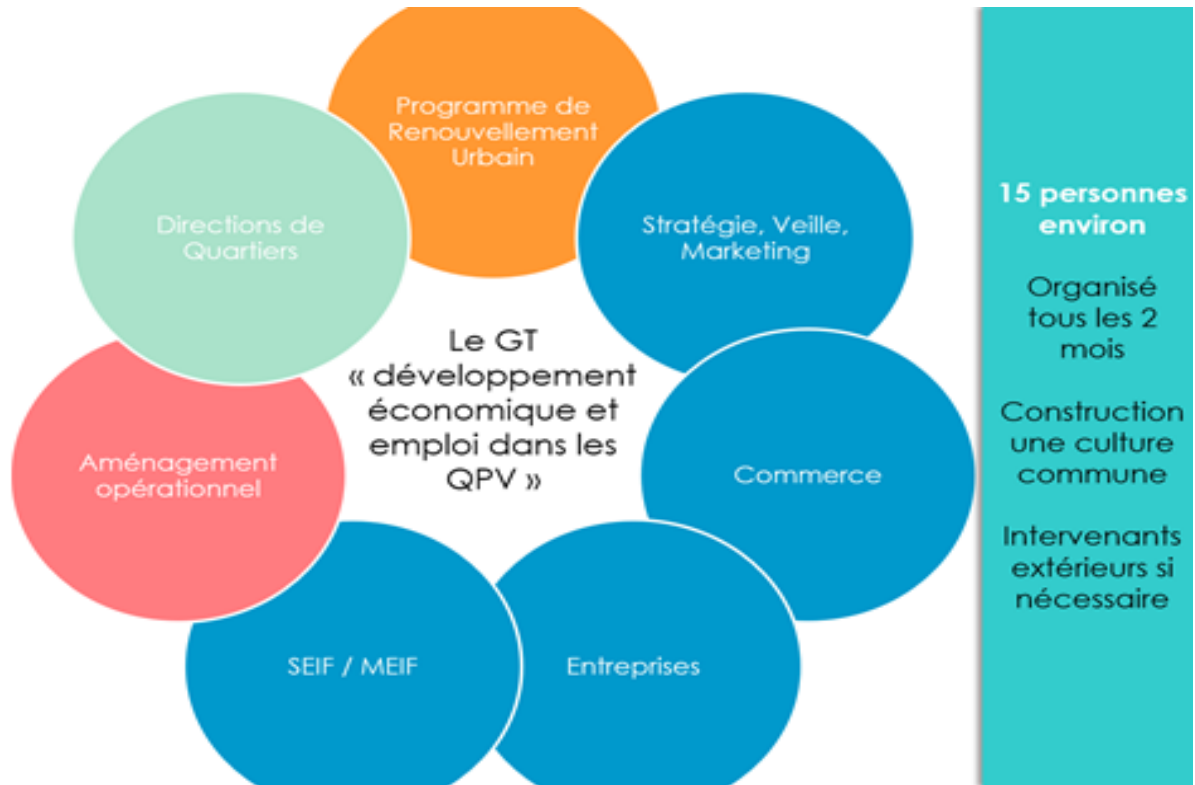
Le Plan Emploi Quartiers (partenariat : Pôle Emploi, Mission locale, Maison de l'emploi, fondation FACE, Etat et tous les opérateurs concernés) est un dispositif qui se décline en 5 axes :

- Les clauses sociales,
- Des actions de proximité liées à l'emploi
- Une bourse de stages de classe de troisième
- La prise en charge de services civiques exclusivement réservés aux jeunes des quartiers
- L'accompagnement des créateurs d'entreprise en QPV

## Zoom sur le groupe de travail « développement économique et emploi dans les QPV »

Avant le recrutement de la chargée de mission développement économique et emploi dans les quartiers politique de la ville, ce groupe de travail existait déjà mais réunissait uniquement les services en charge de l'aménagement et du développement économique. Désormais, ce groupe de travail à été élargi à d'autres services de la ville de Rennes et de Rennes Métropole.

**En bleu** : les services rattachés à la direction de l'économie.



Sont également rattachés à la direction de l'économie le service emploi et insertion.

Les autres services qui participent à ce groupe de travail :

- Le service aménagement opérationnel ;
- Les directions de quartier auxquelles sont rattachés les chargés de mission politique de la ville par quartier ; la cheffe de projet contrat de ville est présente également.
- Deux personnes chargées du programme de renouvellement urbain sont invitées.

Ce groupe de travail est donc animé par le service Stratégie, Veille, Marketing auquel est rattaché le poste **de chargée de mission développement économique dans les quartiers politique de la ville**. Cela favorise une approche transversale, mobilisant tous les services susceptibles d'être concernés, pour avoir l'ensemble des réponses et avancer de manière stratégique.

⇒ **BON A SAVOIR**

**L'enjeu du marketing territorial : intégrer les quartiers prioritaires dans le marketing territorial métropolitain**

A Rennes, un travail a été engagé pour élaborer un **schéma directeur d'implantation des activités sur les 5 quartiers prioritaires**. Cela s'est traduit, par exemple, par la création de locaux artisanaux dans le quartier du Blosne, locaux qui ne sont pas destinés exclusivement à des artisans qui vivent dans le quartier. Ainsi sur les 25 artisans de la métropole qui s'y sont installés, 3 sont du quartier. Cela fait aussi partie des leviers pour changer l'image du quartier aux yeux des acteurs du monde économique : c'est un quartier comme un autre où il est possible à des entrepreneurs de s'installer.

Changer l'image de ces quartiers passe par la mixité économique, endogène et exogène. **La communication est un outil qui accompagne cette démarche de marketing territorial**, comme la manifestation CitéCap sur le développement économique dans les quartiers, organisée en juin 2018, au Couvent des Jacobins en centre-ville de Rennes. C'est un choix délibéré de l'organiser à cet endroit et non dans un quartier de la politique de la ville pour bien montrer que l'on peut parler des quartiers dans le centre-ville de Rennes.

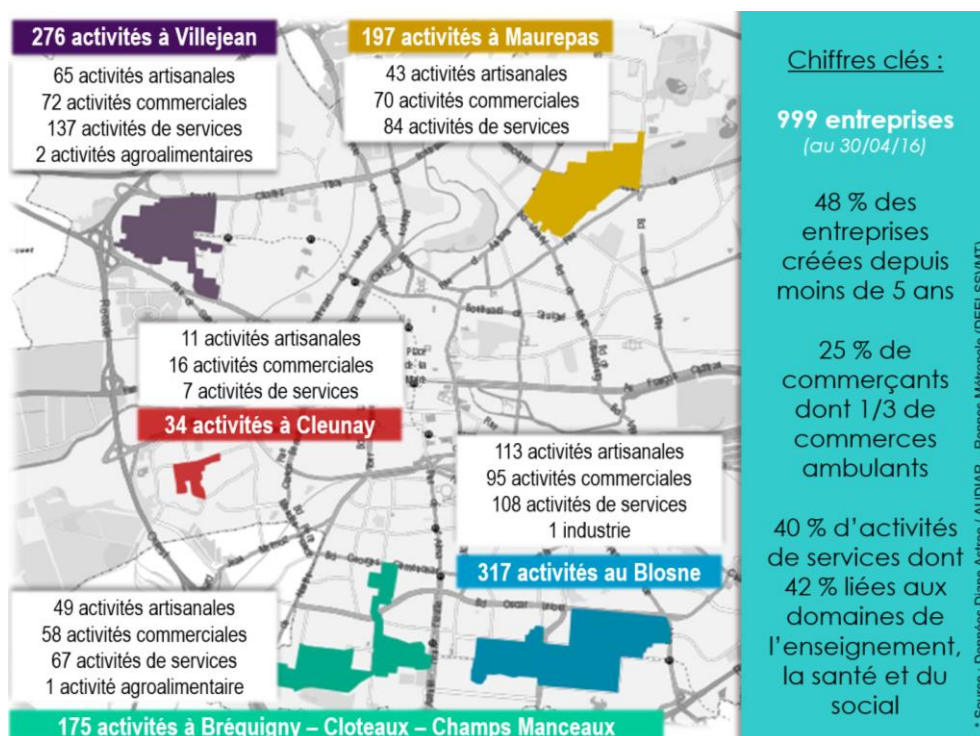
**Il est important aussi de se doter d'une culture commune du marketing territorial. D'où l'organisation fin 2018, de 2 séminaires d'échanges avec 2 cabinets qui vont venir parler de marketing territorial.** Un séminaire sera plus particulièrement destiné aux techniciens qui interviennent dans les quartiers (directions de quartier, agents des bailleurs sociaux, agents de la métropole), et un autre qui sera destiné aux promoteurs, aux directeurs des bailleurs et aux élus. Il est important que les élus, qu'ils soient élus de Rennes ou de Rennes Métropole, aient le même discours : si l'on crée une offre sur les quartiers, il faut que l'ensemble des acteurs du territoire puissent la valoriser.

## Quelle est la stratégie de développement économique de Rennes Métropole et comment y intègre-t-elle ses quartiers prioritaires?

### Un diagnostic économique, sur les 5 quartiers politique de la ville, a d'abord permis d'identifier les priorités en termes d'implantation des activités

Il s'agit d'un diagnostic sur les enjeux de développement économique réalisé à l'échelle du territoire métropolitain en 2016, avec une analyse spécifique de la situation dans les quartiers de la politique de la ville.

Pour le quartier du Blosne, le diagnostic a ainsi permis de recenser l'existence de 120 à 130 activités artisanales dont la moitié dans le bâtiment. Ce diagnostic a également permis de faire ressortir que 25% des commerçants des quartiers sont des commerçants non sédentaires.



**Ce diagnostic a permis de confirmer le besoin de locaux artisanaux dans le quartier du Blosne.** Mais ce diagnostic a permis aussi de faire ressortir les spécificités de chacun des quartiers, et sur quels axes travailler en priorité. Dans le quartier du Blosne, également, le constat a été fait d'un **manque de restauration sur les 3 polarités commerciales**. Cela a donc constitué un axe de travail, à côté de celui des locaux artisanaux.

### Quid du lien entre les acteurs économiques qui s'implantent dans les quartiers prioritaires (Habitat social) et les habitants / acteurs du quartier ?

**Dans le quartier de Maurepas**, hormis en ce qui concerne les commerçants, cette question n'a pas été centrale. Sur les locaux en étages, l'idée était d'avoir des activités tertiaires avec des actifs qui constituent une clientèle supplémentaire pour les commerces relocalisés suite à l'opération de restructuration d'une polarité commerciale.

A proximité, le bâtiment où un bailleur social installera son siège, va accueillir une brasserie en rez-de-chaussée. Rennes Métropole négociera avec le preneur pour s'orienter vers un restaurant d'insertion.

### **Dans le quartier du Blosne va s'implanter le futur pôle « économie sociale et solidaire ».**



Les travaux sont en cours et les 5000 m2 de locaux d'activités seront livrés fin 2019.

- Il est prévu l'installation d'un restaurateur qui sera ouvert 7 jours sur 7, midi et soir, avec des salariés en insertion.
- Il est également prévu l'installation d'un dépôt-vente de vêtements. Un pôle d'intermédiation sera également présent, dans le prolongement de ce qui existe déjà pour les usagers du métro.
- Une réflexion est en cours pour savoir ce qui sera installé dans le hall d'accueil du futur bâtiment, de façon à faire le lien avec le quartier. Il existe aujourd'hui une « conciergerie solidaire » dans le quartier qui rend des services aux habitants du quartier ou d'ailleurs : le principe est celui de services rendus par des habitants à d'autres habitants. Cela fonctionne par mail, et avec une permanence. Pour le moment cela fonctionne sur la base du bénévolat et d'un emploi aidé. La réflexion actuelle porte sur le modèle économique de ce type de service à plus long terme, avec éventuellement la possibilité pour cette conciergerie de quartier d'offrir des services aux entreprises qui seront implantées dans ces locaux.

7

Le **centre d'affaires de quartier** et la **pépinière de Rennes Métropole** s'installeront aussi dans ce bâtiment.

**Sur la partie des locaux artisanaux, la réflexion s'est orientée vers une « pépinière artisanale »** de 1 500 m<sup>2</sup> : le projet est celui d'un atelier bois/métal/peinture sur le modèle des Fablab avec la mutualisation d'outils à destination à la fois de professionnels et de particuliers. Le projet immobilier sera porté par une SEM au vu de sa faible rentabilité économique.



#### **Les 2 orientations stratégiques du développement économique et l'emploi dans les quartiers de Rennes :**

##### **1 - Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers politique de la ville**

- Les clauses sociales
- La montée en compétences
- Le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois

##### **2 - Favoriser l'implantation et le développement d'activités dans les quartiers politique de la ville**

###### **Les leviers:**

- La modernisation du commerce
- L'entrepreneuriat (création et reprise d'activités)
- Le développement des locaux artisanaux et tertiaires

###### **Les facteurs clefs du succès :**

- L'engagement des entreprises
- La coordination des acteurs
- Le marketing territorial des quartiers

## Echanges / débat

**L'exemple de Rennes est intéressant en ce qu'il montre l'évolution qu'appelle l'approche en termes de développement économique urbain.**

A Montpellier, par exemple, du travail est fait depuis longtemps en matière d'aide à la création d'activité, mais cela ne s'articule pas nécessairement avec le champ de l'aménagement de zones d'activités. Il est encore difficile de faire passer une culture commune auprès des professionnels de l'aménagement.

### **L'enjeu de la mobilisation des politiques de droit commun**

A Lodève, l'enjeu est de mieux mobiliser le droit commun en coordination avec la politique de la ville. Avec la nouvelle génération des contrats de ville, un effort a été fait pour associer davantage le service en charge du développement économique et du tourisme. Car même dans les petits EPCI, la tendance à travailler en silos existe. Ce qui est positif à Lodève et sur les territoires plus ruraux en général, c'est que l'élu délégué à l'urbanisme travaille en lien avec l'élu délégué au développement économique, et celui délégué au tourisme.

A Montpellier, le nouveau contrat de ville a été une opportunité pour reposer certaines questions même si la mobilisation du droit commun était déjà un leitmotiv, précédemment.

A Carcassonne Agglo, on constate que depuis que la politique de la ville est une compétence obligatoire des EPCI, les enjeux tels que le développement économique sont mieux pris en compte dans le cadre de la politique de la ville.

### **Les exonérations fiscales et leur impact pour les habitants**

A Rennes, les élus ne souhaitent pas communiquer sur les exonérations fiscales dont peuvent bénéficier les entreprises qui s'installent dans les quartiers de la politique de la ville : cela ne fait pas partie de la stratégie de marketing territorial élaboré (volonté de ne pas stigmatiser ces quartiers, et de ne pas favoriser des effets d'aubaine).

A Montpellier, les exonérations fiscales rendent attractives des zones d'activités implantées dans les quartiers, mais cela fait monter artificiellement le prix du foncier. Il y a par ailleurs une vraie difficulté à créer du lien entre les habitants et les entreprises qui s'implantent et le quartier. Des critiques sont par ailleurs exprimés sur le coût que cela représente pour un impact sur les quartiers et leurs habitants qui n'apparaît pas toujours évident. D'où l'importance d'anticiper ce lien dans les projets qui sont lancés.





## Commune de Limoux / Communauté de communes du Limouxin

### Intervention de Michel Péguin, chargé de mission politique de la ville

Limoux est « entré dans la politique de la ville » en 2015. Il n'y avait donc pas de « culture de la politique de la ville » sur le territoire. Il y a eu cependant un intérêt partagé par les élus et les techniciens qui s'est traduit par une « envie de faire », et le choix du recrutement d'un chef de projet très expérimenté.

Le quartier prioritaire de Limoux est constitué de 3 secteurs bien différenciés, situés en majorité en centre ancien.

Le poste de chargé de mission politique de la ville de Michel Péguin est rattaché à la commune, mais il est cofinancé par la commune, l'EPCI, et par l'Etat. Il consacre  $\frac{3}{4}$  de son temps à la politique de la ville, et  $\frac{1}{4}$  de son temps sur l'aménagement.

### Le pilotage du volet développement économique du contrat de ville : une forte mobilisation des acteurs

Parmi les partenaires du contrat de ville, sur le volet développement économique, Michel Péguin met l'accent sur **les chambres consulaires**. A Limoux, sont en effet implantées des antennes permanentes des chambres consulaires (au sein de la pépinière). Au départ, les chambres consulaires n'étaient pas « partantes » : c'est la collectivité qui est allée les chercher.

#### Il y a eu surtout l'effet levier de la sous-préfète de Limoux très investie dans le volet développement économique du contrat de ville.

A Limoux, la taille du territoire et une organisation simple favorise le partenariat et une certaine convivialité. Les acteurs clés sont les suivants :

l'équipe projet du contrat de ville (Etat/collectivité locale), les correspondants au sein des services de l'Etat, du département et de la région, et les opérateurs. Ces différents acteurs ont l'occasion de se rencontrer dans le cadre d'évènements locaux, ce qui contribue à l'interconnaissance et les discussions informelles permettant le partage de réflexions liées aux stratégies et projets en cours.

#### *La gouvernance et le fonctionnement du Contrat de ville de Limoux : des instances classiques, qui se mobilisent jusqu'au groupe de travail thématique*

- *Un Comité de pilotage qui se réunit deux à trois fois par an pour valider, réorienter la stratégie...*
- *Un Comité technique qui se réunit chaque trimestre pour préparer et suivre les programmes d'actions, recueillir les éléments d'évaluation...*
- *Des groupes de travail thématiques*
- *Une équipe projet Collectivité/Etat*

## Les objectifs et les actions du pilier développement économique et emploi du contrat de ville

### Les objectifs

- Création d'activités et d'entreprises par les habitants
- Soutien des emplois locaux
- Accès à la formation professionnelle
- Accompagnements spécifiques à la recherche d'emplois

### Les actions

#### ✓ **Start'up Lycée**

*Le principe de Startup Lycée est issu d'événementiels entrepreneuriaux qui permettent à des entrepreneurs de créer de vraies entreprises. Des lycéens (groupe de 8-10 lycéens) vont donc se retrouver dans la peau de créateurs d'entreprises. Chaque année, un thème est choisi. Le dispositif bénéficie de financements de la région Occitanie.*

#### ✓ **« Osez l'entreprise »**

*Le principe est de permettre à un porteur de projet de création de tester son projet d'activité dans une boutique tremplin, avec ensuite la possibilité d'intégrer une boutique relais.*



**« Osez l'entreprise »** est portée par la CCI et la CMA, en partenariat avec la SCIC Sapie. L'action n'est pas réservée aux habitants du quartier de la politique de la ville. L'appel à projets est géré par la CCI. Les candidatures sont sélectionnées sur des critères économiques. En 2018 : 1 boutique tremplin et 4 boutiques relais. Le locataire est d'abord la CCI qui sous-loue au bénéficiaire pendant 9 mois. Les locaux appartiennent à des propriétaires privés. A termes, les bénéficiaires peuvent devenir locataire « de droit commun ».

En 2017 et 2018 les lauréats d'« Osez l'entreprise » ont été des lauréates, en majorité des artisans d'art. D'où l'objectif de booster ce secteur d'activité en 2019, en lien avec l'enjeu de développement du tourisme.

#### ✓ **Découverte des métiers de l'alimentaire et de la réparation automobile**

Cette action est portée par les chambres consulaires. Le point de vigilance est de veiller à ce que ce ne soit pas uniquement ce qu'elles faisaient déjà avant, en les incitant à aller « au-devant des besoins du public QPV... »

#### ✓ **Lutte contre l'obsolescence : le Repair Café porté par le Tiers Lieu de Limoux**

[En savoir plus sur www.limoux.fr](http://www.limoux.fr)

#### ✓ **Action « Passerelle vers les formations et les mesures de droit commun »**

- ✓ Une autre piste de travail est à l'étude : comment des événements culturels peuvent créer de la dynamique économique ?

- Par ailleurs, le dispositif « **LIMO OV** » – « Limoux et le Limouxin en mouvement » et la **maison de la mobilité** peuvent être aussi considérés comme un élément du programme développement économique même s'il est inscrit dans le volet habitat et cadre de vie.

Inauguré en juillet 2018, ce dispositif mobilise les compétences des structures du Limouxin qui favorisent la mobilité des habitants, en tenant compte de l'impact environnemental de leurs déplacements. Une telle coopération d'acteurs locaux est une condition de la réussite d'un tel projet.

L'action engagée en 2018 comprend deux premiers volets :

- une action de reconditionnement et de vente de vélos issus de l'économie circulaire ;
- une action d'information et d'accompagnement à la mobilité concrétisée par la Maison de la Mobilité Inclusive qui a ouvert ses portes à Limoux le 3 juillet 2018.



#### **EN RESUME : le plan d'action partenarial pour soutenir les fonctions économiques et commerciales du centre ancien de Limoux**

- *Pour mémoire, les exonérations fiscales liées à la Politique nationale de la Ville 120 commerçants en bénéficient (pour un montant total d'environ 500 000 euros).*
- *Suivi régulier des locaux vacants et disponibles pour l'accueil de nouvelles activités.*
- *Enquête conjointe des chambres consulaires fin 2017 auprès des 146 commerçants / artisans sur leur perspective d'activité (ou de fin d'activité) dans les trois ans à venir.*
- *Promotion de Limoux et du Limouxin auprès des franchiseurs (salons, journée d'accueil)  
15 franchiseurs devaient être accueillis en décembre pour faire du marketing territorial. Tous les porteurs de projets ont un interlocuteur unique : le chargé de mission contrat de ville, également manager de centre-ville...*
- *Soutien des initiatives de l'U.C.A.L. (association des commerçants) : vitrophanie, actions d'animation...*
- *Un point d'accueil des projets et d'accompagnement des démarches d'installation (locaux, prêt France initiative, exonérations fiscales...)*
- *Action "Osez l'entreprise dans le centre-ville de Limoux" portée conjointement par la C.C.I. de l'Aude et la C.M.A. de l'Aude : boutique-tremplin et boutiques-relais*
- *Aménagement des espaces publiques : semi-piétonnisation des rues commerçantes, accessibilité des commerces, signalétique commerciale...*
- *Requalification de la fonction résidentielle du centre-ville : Logement, mobilité.*

## Les leviers pour favoriser l'interaction entre politique de la ville et politique de développement économique à Limoux ?

- ⇒ La gouvernance politique est volontariste sur ce thème (Etat/collectivité) : qu'il s'agisse du maire, également président de la communauté de communes, ou des sous-préfets successifs ;
- ⇒ Les partenaires institutionnels adhèrent à une stratégie et une méthode
- ⇒ Les organisations opérationnelles (pilotage et suivi technique) sont structurées... et s'efforcent de n'oublier personne
- ⇒ La coordination des acteurs techniques est possible parce que légitime : faire travailler ensemble les chambres consulaires, les représentants des commerçants et artisans locaux : rôle pivot de l'équipe-projet du Contrat de ville.
- ⇒ Les crédits spécifiques de la ville sont affectés à cette priorité d'action\*.

*\*Au total, l'action économique (et notamment le soutien des fonctions économiques du centre ancien (activités commerciales et artisanales, services, tourisme) représente 43,5 % des crédits. Etant précisé que l'action Osez l'entreprise pèse pour une part importante dans les crédits mobilisés dans le cadre du contrat de ville. Ce niveau d'investissement sur le volet développement économique du contrat de ville est expliqué en partie par le fait que la programmation des crédits n'avait pas d'antécédent, et n'était pas limitée par des financements historiquement attribués au volet cohésion sociale, comme cela peut se constater dans d'autres contrats de ville.*

## Echanges / Débats

### Le volet développement économique du contrat de Ville : entre crédits spécifiques et mobilisation du droit commun

12

A Lodève, il n'y a pas de financements du contrat de ville sur l'ingénierie économique (contre 15% ingénierie pour le contrat de ville à Limoux). Les actions relevant du volet développement économique y représentent 10% des crédits attribués dans le cadre du contrat de ville. Il y a une volonté politique de passer des conventions pluriannuelles avec les associations, mais seulement sur le volet cohésion sociale.

A Rennes Métropole, la priorité est d'inscrire le développement économique des quartiers de la politique de la ville dans le droit commun.

La DDCS de l'Hérault rappelle qu'un objectif de 20% du BOP 147 sur le volet développement économique des contrats de ville a été affiché par l'Etat.

Marie Cotard (Rennes Métropole) est intéressée par la typologie des projets qui sont financés dans le cadre des contrats de ville, en faisant le constat qu'il y a, semble-t-il, encore assez peu de diversité.

L'expérience de Limoux amène à pointer la difficulté à mobiliser les financements de droit commun. Les crédits politique de la ville sont censés servir de levier pour cela, mais il y a là un champ à travailler.

La Direccte de l'Aude constate par ailleurs une évolution par rapport à une période antérieure, et moins de projets « opportunistes » sollicitant des crédits spécifiques de la politique de la ville. A Lézignan Corbières, par exemple, la Direccte de l'Aude est parvenue à mobiliser les chambres consulaires et les associations de commerçants : ces dernières ont été très intéressées, et des assises du commerce de centre-ville vont être organisées en fin d'année 2018. Une enquête conjointe de la

CCI et de la Chambre des Métiers est menée sur l'état actuel du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Les chambres consulaires vont accompagner les acteurs intéressés par la pépinière de commerces en projet à Lézignan (crédits d'investissement dans le cadre ATI, en lien avec la requalification du centre-ville).

## Des pistes de travail pour l'avenir...

La Direccte de l'Aude pointe l'enjeu de **la dimension économique des politiques culturelles**. Il y a semble-t-il dans ce domaine des leviers de développement économique qui ne sont pas toujours suffisamment mobilisés.

Est également évoqué le « serpent de mer » de **l'accompagnement post-crétion des entrepreneurs des quartiers**.

A Narbonne, la BGE a proposé un accompagnement d'entreprises de quartier déjà créées, avec le soutien de la Direccte. Elle a semble-t-il rencontré des difficultés pour trouver des entrepreneurs à accompagner en post création.

A Rennes, la CCI ne veut pas aller sur l'accompagnement à la post création, alors que Rennes Métropole souhaiterait proposer ce service, en particulier pour les entrepreneurs qui ne se sont pas fait accompagner en amont. Une étude d'opportunité a été lancée pour la création d'une Fabrique à entreprendre, à l'échelle du bassin d'emploi, qui regroupera les outils existants, notamment CitéLab et centre d'affaires des quartiers. Au démarrage de cette Fabrique à entreprendre, c'est l'animatrice du centre d'affaires de quartiers qui sera chargée également de son animation. Des financements seront sollicités auprès de la Caisse des dépôts.

### ⇒ Prochaines réunions du groupe d'échanges :

- Comment appuyer l'intervention de SIAE dans certains territoires qui en sont dépourvus ? Comment mobiliser les SIAE présentes dans des territoires voisins ?
- Réflexion sur le potentiel de développement économique du champ de la culture.
- Quid du partenariat public privé ? Les réflexions en cours sur les fondations de territoires.